



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2017

Reçu en préfecture le 28/07/2017

Affiché le



ID : 083-218300036-20170725-CM2017047-DE

Délibération N°2017-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absents : Laurence COLLADO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CREATION D'UN NOUVEAU REfectoire SCOLAIRE : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-043 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau réfectoire scolaire pour un montant estimatif de 334 000,00€ HT, de restructurer les locaux de l'enseignement pour un montant estimatif de 374 000,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour les années 2016 et 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-006 du 24 Janvier 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-014 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-015 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-016 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au Conseil Départemental du Var pour la création du nouveau réfectoire et pour la restructuration des locaux de l'enseignement.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-046 du 25 Juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au groupement DEVULDER (Architecte mandataire), INGENIERIE 84 (Structure), C. PISANO (Economiste), BET DEMEURE (Fluides) et INFRACONSULT (VRD) pour un montant de 29 440,00€ HT soit 35 328,00 € TTC.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" a réalisé l'étude de faisabilité pour la création du nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 5 500,00€ HT soit 6 600,00€ TTC et a réévalué le montant de l'opération à 355 000,00€ HT soit 426 000,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société BRED AMO assure la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un nouveau réfectoire scolaire pour un montant de 9 400,00€ HT soit 11 280,00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées :

- 100 000,00€ du Conseil Départemental du Var ;
- 133 600,00€ de l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- 105 213,00€ du Conseil Régional PACA.

Une consultation de Contrôle Technique (CT) a été lancée le 19 mai 2017 et 3 entreprises ont répondu dans les délais.

Le Maire propose de retenir l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 426,50€ HT soit 4 111,80€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 11 Juillet 2017.

Une consultation de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) a été lancée le 19 mai 2017 et 3 entreprises ont répondu dans les délais.

Le Maire propose de retenir l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 060,00€ HT soit 3 672,00€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 11 Juillet 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission de Contrôle Technique à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 426,50€ HT soit 4 111,80€ TTC,

DECIDE de confier la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 060,00€ HT soit 3 672,00€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 pour la création du réfectoire scolaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

